Permis de construire n° 53 130 PC 22K1040

LAVAL BOURNY TRANCHE 2 : construction des bâtiment F

LISTE DES PIECES COMPLEMENTAIRES DU 31.08.2022

- CERFA-PC BOURNY-2022.09.01-page 2
- CERFA-PC BOURNY-2022.09.01-page 10
- PC01 Plan de situation
- PC02 Plan Masse
- PLAN PRO RESEAUX 01-09-2022
- PC04 Notice descriptive architecturale
- PC 06-c Document graphique vue en perspective des entrées
- PC 06-d Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement
- PC11 ATTES
- NOTE HYDRAULIQUE_17062022
- PC27.A1 Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver



Demande de ☐ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire

comprenant ou non des démolitions

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

A partir du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

• Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...). Commune Nº de dossier · Vous réalisez une nouvelle construction. • Vous effectuez des travaux sur une construction existante. La présente demande a été reçue à la mairie · Votre projet comprend des démolitions. • Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale. le 🗆 Cachet de la mairie et signature du receveur Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous au Directeur du Parc National renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial 1 - Identité du demandeur¹ Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du Vous êtes un particulier Madame□ Monsieur Nom: Prénom : Date et lieu de naissance Date: Commune: Département : _______ Pays: Vous êtes une personne morale Raison sociale : Dénomination : N° SIRET : ______ Type de société (SA, SCI,...) :_ Monsieur 🗖 Madame □ Représentant de la personne morale : Prénom : Nom: 2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: Voie: Localité : Lieu-dit: Code postal: ____ BP: ___ Cedex: ____ Téléphone: indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _______ **@** Adresse électronique : Division territoriale: Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : 2Bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)² Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame 🗆 Monsieur □ Personne morale Prénom · Nom · **OU** raison sociale : Adresse: Numéro: Voie · Localité : Code postal: ____ BP: ____ Cedex: ____ Si cette personne habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _______

Téléphone:

Adresse électronique :

¹ Yous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Transmission par voie électronique :			2,1
J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et ne électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés réception.			
3 - Le terrain			
3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent pern précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartent Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro:			
Lieu-dit : Localité :			
Code postal : —————			
Références cadastrales ³ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez re	enseigner la	fiche comp	lémentaire page 10)
Préfixe: Section: Numéro:			
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :			
3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous per de bénéficier d'impositions plus favorables)	rmettre de fa	ire valoir des	s droits à construire ou
Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui 🗖	Non 🗖	Je ne sais pas $lacksquare$
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 🗖	Non 🗖	Je ne sais pas 🗖
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?	Oui 🗖 Oui 🗖		Je ne sais pas 🗖 Je ne sais pas 🗖
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?	Oui 🗖	Non 🗖	Je ne sais pas 🗖
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🗖	Non 🗖	Je ne sais pas 🗖
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les conrisation, les numéros et les dénominations :	naissez, le	s dates de	décision ou d'auto-
4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)			
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases corresecteur de la commune	espondantes) Quel que	soit le
 □ Lotissement □ Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre □ Terrain de camping □ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances □ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés □ Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports □ Aménagement d'un golf □ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de loisirs ○ Contenance (nombre d'unités) : 	le caravane	es ou de ré	sidences mobiles
 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol : Superficie en m² : 			
Profondeur (pour les affouillements) : Uniteur (pour les aybourgements) :			
 Hauteur (pour les exhaussements) : Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une se 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevaire. 		•	·
 Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un docêtre protégé³: □ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lor l'ouverture au public de ces espaces ou milieux □ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marir forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abord □ Création d'une voie 	rsqu'ils son	t nécessai tres, conch	res à la gestion ou à ylicoles, pastorales et
☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante ☐ Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle³: ☐ Création d'un espace public			

Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
A.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devi	vra fournir un ce	ertificat
aux constructeurs.		
aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ?	Oui 🗖	Non 🗆
	Oui 🗖	Non 🗖
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ?	Oui 🗖	Non 🗖
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ?	Oui 🗖	Non 🗖
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux	Oui 🗖	Non 🗖
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Oui 🗖	Non 🗖
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héber	Oui 🗖	Non 🗖
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héber Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL :	Oui 🗖 gement touri	Non 🗖
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héber Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :	Oui 🗖 gement touri	Non 🗖
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héber Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL :	Oui gement touri	Non 🗖

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction
5.1 - Architecte Vous avez eu recours à un architecte ⁴ : Oui Non Non
Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :
Nom de l'architecte :Prénom :
Numéro :Voie :
Lieu-dit :Localité :
Code postal : — — — BP : — — Cedex : — —
N° récépissé déclaration à l'ordre des architectes :
Conseil Régional de :
Téléphone : ou Télécopie : ou
Adresse électronique :
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous ⁵ :
☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.
5.2 - Nature du projet envisagé Nouvelle construction Travaux sur construction existante Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s) Courte description de votre projet ou de vos travaux :
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

⁴Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

⁵Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à

associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

associe unique et que vous declarez voluni etinier ou molinier pour vous-inier in .

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher;

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m

5.3 - Informations co	mplémentaires					
 Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs : Répartition du nombre total de logements créés par type de financement : Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro Autres financements : 						
Mode d'utilisation Occupation personnelle S'il s'agit d'une occupa Si le projet porte sur un	e (particulier) ou en ation personnelle, v ne annexe à l'habi	compte propre (p veuillez préciser	: Résidence pi	rincipale 🗖		Location Cence secondaire Centre ide jardin
Autres annexes à l' Si le projet est un foye		à qual titra :				
Résidence pour person Résidence hôtelière à Autres, précisez :	nnes âgées 🗖	Résidence po	ur étudiants 🗖 ence sociale 🗖	Résidence de to Résid		nes handicapées 🗆
	ores créées en fov	er ou dans un hé	ebergement d'un a	utre type :		
Répartition du nor	=		_			
1 pièce 2 r	=		•		6 pièce	s et plus
		-	-	-	essous du sol ـــــــــــــــــــــــــــــــــــ	-
 Indiquez si vos tra 		•				
Extension	Surélévation 🗖		Création de ni	veaux suppléme	ntaires 🗖	
	destination des co	nstructions future	es en cas de réalis	ation au bénéfice	d'un service public	c ou d'intérêt
collectif: Transpo			nt et recherche		Action sociale	_
		Liiseigheinei				
Ouvrage spéc	ıaı 🖵		Santé 🗖		Culture et loisir	_
5.4 - Construction pé Période(s) de l'année d						
5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016). Surfaces de plancher 7 en m²						
Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁸ (B)	Surface créée par changement de destination ⁹ (C)	Surface supprimée ¹⁰ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁹ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ¹¹						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif]
Surfaces totales (m²)						

⁷ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des

sombles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

8 il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

9 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la

transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

transformation de surfaces de bufeaux en note ou la transformation d'un encommerce.

10 | Deut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial.

11 L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher12 en m2

			Surface de planc	ner== en m=			
Destinations ¹³	Sous-destinations ¹⁴	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ¹⁵ (B)	Surface créée par changement de destination ¹⁶ ou de sous-des- tination ¹⁷ (C)	Surface suppri- mée ¹⁸ (D)	Surface supprimée par changement de destination ¹⁶ ou de sous-destina- tion ¹⁷ (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et	Exploitation agricole						
forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de	Artisanat et commerce de détail						
service	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres	Industrie						
activités des secteurs	Entrepôt						
secondaire ou tertiaire	Bureau						
tertialie	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totale	es (en m²)						

¹² Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

combles et des locaux techniques ainsi que, dans les fiffineuries collecturs, une partionalitation de sufficie de control du code de l'urbanisme.

13 Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

14 Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

15 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

16 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

¹⁷ Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

exemple: La datasionnation de surface d'emble à l'occasion des travaux, soit d'une surface ne local technique dans un immeuble commercial).

18 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement
Nombre de places de stationnement
Avant réalisation du projet : LuLLL Après réalisation du projet : LuLLL
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
Adresse(s) des aires de stationnement :
Nombre de places :
Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m
Pour les commerces et cinémas :
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :
6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions ious les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :
□ Démolition totale □ Démolition partielle
En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
Nombre de logement démolis : ㅡ ㅡ ㅡ
Nombre de logement demoils :
7 - Participation pour voirie et réseaux
Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur Madame Monsieur Personne morale Prénom : Prénom :
OU raison sociale :
Adresse: Numéro:Voie:
Lieu-dit :Localité :
Code postal : LILILIBP : LILILIC Cedex : LILI
Adresse électronique :@
Si cette personne habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

8- Informations pour l'application d'une législation connexe	
Indiquez si votre projet :	
□ porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à de ment (IOTA) □ porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application □ fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement □ porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à fa relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte lais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)	du L.181-1 du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) è l'article L. 512-7 du code de l'environnement t équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 avoriser l'innovation des Bâtiments de France pour les antennes-re-
Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants : (informations complémentaires)	:
se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument historique	
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. Je certifie exacts les renseignements fournis.	
Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.	
Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.	
à	
À	Cignoture du (de 1) de 12 de 1
Le:	Signature du (des) demandeur(s)

Dans le cadre d'une saisine par voie papier :

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Pour un permis d'aménager un lotissement :			
	nisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en r l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.		
Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.			
Information à remplir sur le professionnel sollicité: ☐ architecte ☐ paysagiste-concepteur			
Nom :	Prénom :		
Numéro :Voie :			
Lieu-dit:	Localité :		
Code postal : ————BP : ——— Cede	(:∟∟		
Téléphone :			
Adresse électronique :			
Pour les architectes uniquement :			
N° récépissé déclaration à l'ordre des architectes :			
Conseil régional de :			

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Superficie totale du terrain (en m²) :

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1- Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier.

Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2- Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère de la transition écologique, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R423-75 à R423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R.423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère de la transition écologique, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

- A l'adresse suivante : rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr <u>ou</u> dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr
- Ou par courrier (avec une copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

Ministère de la transition écologique

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

A l'attention du Délégué à la protection des données

SG/DAJ/AJAG1-2, 92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

A l'attention du délégué à la protection des données ;

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris Cedex 07